



Commune de Satigny
République et canton de Genève

INFORMATION ET CONSIGNES AUX PARENTS DES ENFANTS FREQUENTANT LES REPAS SURVEILLES

Les repas surveillés sont organisés de la manière suivante :

- par le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire) en ce qui concerne les animatrices et l'organisation, lequel facture trimestriellement la prise en charge journalière.
- par la Mairie en ce qui concerne la facturation des repas (CHF 8.85, TVA comprise) ainsi que les désistements et excuses. Les repas sont facturés aux parents tous les 2 mois.

DESISTEMENT

Afin de garantir la prise en charge de votre enfant aux activités parascolaires, vous devez nous avvertir de :

- toute absence de votre enfant (maladie, camp, course d'école, etc)
- toute présence occasionnelle;
- tout changement de jour de présence, adresse, téléphones.

Merci de téléphoner et laisser le message sur le répondeur, en indiquant clairement les nom et prénom de votre enfant ainsi que le motif de votre appel :

022 / 753.90.85 (jusqu'à 8h00 le matin)

Pour tout enfant non excusé, la mairie facturera un montant de CHF 13.30 (TVA comprise) par repas.

RESPECT

Nous demandons aux enfants de bien vouloir respecter et faire preuve de politesse envers les animatrices ainsi que l'équipe de cuisine.

REGIME

Seuls les régimes suivants sont acceptés :

- végétarien;
- sans porc;
- sans poisson.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes ci-dessus et souhaitons à votre enfant beaucoup de plaisir à fréquenter les repas surveillés.

01.05.2016/os

La Mairie